

FEDERATION AJL - WKMO – IPC

Reconnaitances Internationales, Européennes et Françaises

WOSD- IAEB – CIBPF – IPC - PMA

DEMANDE DE LICENCE AJL SAISON 2025 – 2026



Association **KRAV MAGA SPK des 4 VALLÉES**
Président et instructeur du club: Patrick Gasselin

PROFESSIONNALISME – DEONTOLOGIE – MORALITE - RESPECT DE LA LOI

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ADHERENT(E)

Nom : SEXE : (M/F)

Prénoms (ordre état civil) :

Date de naissance : Nationalité :

Lieu de naissance : Profession :

Adresse personnelle :

.....

Ville : Code postal :

Tél. : E-mail :

Autres sports pratiqués et niveaux :

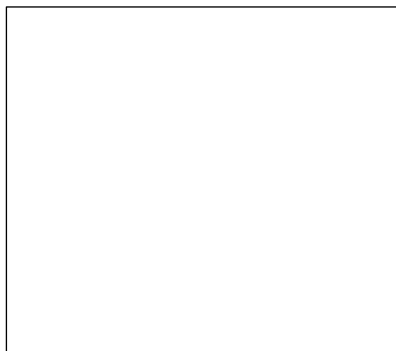
Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, prénom, adresse et téléphone) :

- Mon fils / ma fille portant un appareil dentaire, je dégage l'association de toute responsabilité résultant d'une blessure ou de la détérioration de l'appareil (Rayer la mention selon le cas)
- J'autorise, en tant qu'autorité parentale, mon enfant mineur (Nom, prénom)..... à participer aux entraînements de Self Pro Krav qui se dérouleront au Foyer Municipal ou toute autre salle communale de Mercury, ainsi qu'à tout stage fédéral ou démonstration le cas échéant.
- Je certifie avoir lu et approuvé le règlement intérieur de l'association (lire, compléter et signer au dos de ce formulaire)
- Je joins à cette fiche le règlement de 230 € (licence AJL 35 € et adhésion KMS4V 195 €)

Photo de l'adhérent(e)

Signature pour accord de l'intéressé (e) ou de l'autorité parentale

Date, nom et prénom en lettres manuscrites



(lire et signer également le règlement intérieur)

Dans le cadre du renouvellement de la licence, et disposant d'un certificat médical de moins de 3 ans et antérieur au 31/08/2025, j'atteste avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire santé (Cerfa n° 15699*01) :

OUI + signature :

ACADEMIE JACQUES LEVINET : REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2025-2026

OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION POUR TOUT ADHERENT

- Licence AJL (Académie Jacques LEVINET) à compter du 1er septembre de l'année sportive en cours.
- Certificat médical d'aptitude aux sports de combat postérieur au 31 août de l'année n en cours ou attestation Cerfa 15699*01 en cas de certificat médical postérieur au 31 août de l'année n-2.
- La présente fiche de renseignements, 1 photo d'identité, le paiement intégral de l'adhésion.
- Une autorisation parentale pour les mineurs signée par le parent responsable présent et consentant.

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES

- La cotisation est un abonnement qui ne présage pas de l'assiduité de l'adhérent.
- La cotisation annuelle au club est payable totalement à l'inscription et n'est ni remboursable ni transmissible.
- Tout acte de vol, dégradation volontaire, vandalisme, comportement agressif ou amoral ainsi que tout acte illégal ou contrevenant au règlement intérieur de l'AJL entraînera l'exclusion immédiate de l'adhérent mis en cause sans aucun remboursement.
- Le club est interdit aux non adhérents. La famille ou les amis n'assistent pas aux cours des disciplines dispensées au sein de l'AJL sauf avis contraire et ponctuel de l'instructeur.
- Tout accident survenu lors de l'entraînement doit être immédiatement porté à la connaissance de l'enseignant afin qu'une déclaration de sinistre soit établie en temps réel et envoyée, après l'avoir complétée, par le dirigeant du club à l'assurance de la Fédération AJL. Un double doit également être envoyé au siège administratif de l'AJL.
- Le licencié reconnaît avoir été informé, lors de son inscription, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement via l'assurance responsabilité civile MDS de l'AJL.
- Les dirigeants du club AJL refusent toute discrimination raciale, physique ou sexuelle.
- L'adhérent est tenu au courant du cursus de progression technique AJL (dénomination, validité) et des conditions générales du contrat d'affiliation de son club à l'AJL.
- L'adhérent donne ici son accord pour la diffusion sans restriction des photos et vidéos réalisées pendant les cours, les stages et autres activités et renonce à tout droit à l'image (art.9 du Code Civil et art. 226/227 du Code Pénal).
- Aucun matériel ne doit être utilisé sans autorisation de l'instructeur.

TENUES D'ENTRAINEMENT DE L'AJL

- Tenue obligatoire (pantalon et tee-shirt SPK et ceinture) pour toutes les disciplines.
- Protection génitale obligatoire pour tous et plastron recommandé pour les femmes.
- Protège-dents, protège-avant-bras et protège-tibias recommandés.
- Chaussures souples à semelle lisse réservées à la salle obligatoires pour la pratique des disciplines sur tatamis ou tout autre sol. En absence de chaussures, pieds nus et propres.
- Aucun accessoire sur soi : bijou, montre, casquette, foulard,...
- L'accès sur la surface d'entraînement peut être refusé par l'instructeur à l'adhérent dont l'hygiène serait douteuse ou dont les ongles des mains ou des pieds seraient trop longs avec risque de blessure d'un partenaire.
- Tout passage aux toilettes doit se faire en chaussures de ville et doit être suivi d'un lavage de mains.
- Protection sanitaire éventuelle : l'adhérent s'engage à observer toutes les mesures officielles ou mises en place par le club ou l'AJL, ces mesures pouvant évoluer selon la situation sanitaire.

MISE EN GARDE

- Les adhérents sont tenus au courant de la législation française en matière des grades et «dans» SPK.
- Les cours de l'AJL se réfèrent au plus strict respect juridique de la légitime défense et de la législation sur les armes en général avec une mise en garde et une attention particulières sur les zones anatomiques traumatologiques.
- Les dirigeants et formateurs dégagent toute responsabilité en cas d'utilisation malveillante des techniques démontrées qui serait contraire à la législation française sur la légitime défense.
- Le comité directeur se réserve le droit de refuser tout adhérent dont l'intégrité morale ou le comportement en club ne serait pas conforme à la morale en général et à l'éthique de l'AJL en particulier.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

- Les informations de ce document sont conservées le temps de votre adhésion et les 2 ans qui suivent pour vous envoyer les nouvelles informations du Club ou de l'AJL. Elles ne sont ni partagées, ni vendues. Elles sont conservées à l'abri en conformité avec la réglementation du RGPD (Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016). Vous pouvez en connaître le détail, demander la modification ou la suppression par mail à : kms4v@free.fr ou par message à Patrick Gasselin. Seuls vos nom, prénom et date de naissance sont envoyés de manière sécurisée à la Fédération AJL pour l'établissement de la licence et l'adhésion à l'assurance. Vos données personnelles peuvent être utilisées au sein de la Fédération AJL.
- Les informations régulières du Club sont délivrées par divers medias numériques. Les informations indispensables telles qu'un cours supprimé ou déplacé peuvent en outre être envoyées par courrier électronique et/ou SMS ou équivalent ou par appel téléphonique.
- J'accepte d'être informé par courrier électronique : OUI / NON, par SMS/MMS : OUI / NON
- J'autorise la transmission de mon n° de téléphone ou email à un autre membre : OUI / NON

DEMANDE DE LICENCE ET REGLEMENT INTERIEUR LUS, ACCEPTES ET SIGNES PAR

L'ADHERENT(E) OU LE(LA) REPRESENTANT(E) LEGAL(E)
Nom et Prénom

et LE RESPONSABLE AJL KMS4V
Gasselin Patrick

Date